

STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL- DEMANDE D'AIDE

CE DOSSIER NE DOIT ETRE CONSTITUE QUE SI VOUS N'ETES ELIGIBLE A AUCUNE AUTRE AIDE (ENVOLEO, ERASMUS...).

L'établissement peut s'engager pour aider un étudiant dans la réalisation matérielle de son stage. Le conseil d'administration dans la séance du 06/04/2023 a adopté les dispositions suivantes :

Les aides ne concernent que les coûts liés aux déplacements hors de la métropole de Nantes pendant la période de stage. Le montant de l'aide sera proposé par une commission présidée par le chef d'établissement et qui se réunira deux fois par an (au printemps et à l'automne) après les périodes de stage de BTS. Le dossier devra être déposé le mois suivant la fin du stage ou à la rentrée de septembre. Exceptionnellement, possibilité de se réunir à un autre moment de l'année pour examiner les demandes qui n'auraient pas pu être déposées à l'issue du stage.

Cette indemnisation s'effectue selon les critères suivants :

- Sur la base des justificatifs des frais de déplacement hors métropole à hauteur du tarif SNCF 2^{ème} classe ou du prix du billet de train/du tarif des indemnités kilométriques (Via Michelin ou arrêté du 14 mars 2022) /du prix du billet d'avion ou de car/du montant du co-voiturage car réglé par l'étudiant/du prix des tickets de métro ou bus/des tickets de péages des autoroutes)
- L'étudiant doit justifier d'un surcoût par rapport à ses trajets domicile lycée en période de cours,
- Maximum 80 % de la somme engagée et à hauteur maximum de 400 € sauf décision exceptionnelle du chef d'établissement qui peut accorder 100% si le montant de la demande est faible et/ou qu'il y a peu de demandes et/ou si les crédits disponibles sont suffisants
- Ces indemnités ne peuvent être versées que dans la limite des crédits disponibles fixées au budget de l'établissement,
- Le remboursement se fera impérativement en fonction des justificatifs présentés (originaux ou billets électroniques).

Pour rappel, une remise d'ordre pour les repas sera effectuée pour les étudiants demi-pensionnaires.

DEMANDEUR

Mme M. Nom Prénom : BTS 1 2 Section Tél :

Adresse domicile lieu de départ (rue/code postal/ville) :

ENTREPRISE OU S'EST DEROULE LE STAGE

Nom :

Adresse (rue/code postal/ville) :

Téléphone : e-mail :

Période de stage : du au

Le cas échéant, montant des indemnités versées au stagiaire par l'entreprise à l'occasion du stage :

Etudiant (e) boursier (e) oui non si oui Echelon :

Autre (s) demande(s) d'aide(s) formulée(s) par l'étudiant : oui non

si oui précisez : l'organisme : Montant date versement :

Situation particulière : un courrier portant la mention « confidentiel » et adressé à M. le Proviseur peut être joint.

Justificatifs des coûts engagés par l'étudiant pour sa période de stage

Informations		A compléter	Cadre réservé à l'administration du lycée
Adresse	Adresse départ (rue/code postal/ville)		
	Adresse arrivée (rue/code postal/ville)		
Transport	Moyen de transport		
	<u>Si voiture</u> Nombre de km aller* Nombre de km aller/retour Nombre de jours de déplacement Nombre de trajets Total km sur la période de stage		
	<u>Si autre moyen de transport (à détailler)</u>		
Observations le cas échéant			

Les pièces à joindre au dossier

- 1 RIB
- 1 copie de la convention de stage
- 1 copie de la carte grise si utilisation d'un véhicule personnel
- *1 copie de l'écran du site Michelin précisant les km entre les 2 lieux (justificatif kilométrage) : adresse du départ/adresse arrivée
- Les justificatifs des dépenses (facture billets de train, facture ticket de bus, facture co-voiturage...)

L'étudiant, soussigné, atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis par lui.

A

Le

Signature

AIDE PROPOSEE PAR LA COMMISSION

Date :

Observations :

Le Chef d'Etablissement,

L'Adjointe-Gestionnaire,